

Semesterberichte = Rapports semestriels

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université**

Band (Jahr): **23 (1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapports semestriels Semestre d'hiver 1996/97

Semesterberichte Wintersemester 1996/97

Universität Basel

Heinrich Löffler

La nouvelle université est en train de s'installer et de faire ses premières expériences avec la nouvelle autonomie. Pour la première fois, l'université a été pourvue d'un "budget global" de 300 millions de frs. (sans cliniques) pour l'année budgétaire 1997. Depuis le 1er janvier 1997, il y a une nouvelle faculté des sciences économiques. Le nouveau statut personnel est toujours en discussion. Selon les expectations bientôt toutes les personnes appartenant à l'université auront le statut d'employé(e)s publiques.

Nach der Neukonstituierung der Universität auf allen Ebenen, werden die gesamtuniversitären Belange jetzt in der Regenz vorberaten und entschieden und vom Universitätsrat genehmigt und in Kraft gesetzt. Die Regenzprotokolle sind daher seit dem letzten Jahr wichtige Quellen und Dokumente für eine künftige Universitätsgeschichte, was man von der alten Regenz und ihren Protokollen nicht behaupten konnte. Viermal hat die Regenz im Berichtszeitraum getagt. Die Auswertung der Planungsformulare und "Visionen" der einzelnen Institute entwickelte sich zu einem fast unmöglichen Unterfangen.

Einer Orientierung des Rektors zufolge konnten über und hinter allen Zielvorstellungen drei gemeinsame Tendenzen festgestellt werden:

1. Die Universität soll in der Region fester verankert werden und auf der anderen Seite ihre internationale Ausstrahlung durch Qualitätssicherung erhöhen.
2. Die Universität soll vermehrt als Gesamtheit, d.h. interdisziplinär öffentlich in Erscheinung treten.
3. Die Autonomie soll in den Gremien und auf allen Ebenen der kurz-, mittel- und langfristige Planung gefestigt werden.

Inwiefern diese globalen Visionen mit den oft konkreten Wünschen und Vorstellungen der einzelnen Institute und Fächer in Einklang zu bringen und vor allem wie sie konkret verwirklicht werden sollen, wird die Zukunft erweisen. In diesem Jahr kommt zum ersten Mal das Globalbudget von 300 Millionen Franken (ohne die Kliniken) zum Tragen. Wie sich hierbei die Autonomie auf die unteren Ebenen auswirken wird, muss sich am Ende des ersten Jahres zeigen.

Die Unterschiede werden nicht sehr spektakulär sein. Über die Verwendung des von Baselland eingerichteten Innovationsfonds ist noch nicht entschieden. Neben den Vakanzen, deren "Erträge" künftig voll in den betroffenen Einheiten (Departementen) bleiben werden, ist der Innovationsfonds die zweite Finanzierungsquelle für allfällige Neuerungen.

Seit dem 1. Januar 1997 gibt es eine neue (sechste) Fakultät der "Wirtschaftswissenschaften". Dank der vereinfachten Abläufe sind solche Neuerungen schneller in die Tat umzusetzen als früher. Der Philosophisch-Historischen Fakultät gehören inskünftig also nur noch die Departemente "Kultur- und Geisteswissenschaften" und "Psychologie und Pädagogik" an.

Immer noch in der Diskussion in der Regenz und auf regentialem Expertenebene ist das Personalstatut. Ein Vorschlag vom letzten Sommer auf Abschaffung des Beamtenstatus für Dozenten ist auf starken Widerstand gestossen. Jetzt wird die öffentlichrechtlichen Anstellung aller Universitätsangehörigen mit genau geregelten Kündigungsmöglichkeiten (für Professoren z.B. ein Jahr auf Ende eines Semesters) und Kündigungsgründen erwogen, wie sie in Bern und St. Gallen bereits gilt. In der Zwischenzeit wurden entsprechend den neuen Personalkategorien, die immer noch die Unterscheidung von ordentlichen und ausserordentlichen Professoren vorsehen, auf begründeten Antrag der Fakultäten einige Umstufungen von a.o. Prof. zu o. Prof. vorgenommen, wenn die Bedingungen (internationale Berufung, Vertretung des Gesamtfaches u.a.) zutrafen. Diese Veränderungen mussten jedoch kostenneutral sein, waren also nicht mit Lohn- und Ausstattungserhöhung verbunden.

Die Evaluation der akademischen Lehre und damit der Qualität der Hochschule insgesamt soll noch in diesem Jahr an die Hand genommen werden. Erste Probeläufe hat es im Fach "Mensch/Gesellschaft/Umwelt" schon gegeben.

Die Evaluation soll fester Bestandteil der Lehre werden. Sie wird von der Weiterbildungsstelle des Rektorates koordiniert. Ein Ereignis von historischer Bedeutung sei zum Schluss erwähnt: Es ist der "Offene Brief" von 130 Basler Professoren und Professorinnen an den Bundespräsidenten, der am 22. Januar 1997 in der Basler Zeitung erschienen ist, zur Rolle der Schweiz im Zweiten Weltkrieg und zur augenblicklichen öffentlichen Diskussion darüber.

Universität Bern

Annemarie Etter

La nouvelle loi sur l'université va entrer en vigueur le 1er septembre 1997. Les instituts ont formulé leur buts de performance, parallèlement les facultés ont présenté leur planification stratégique. Le portfolio de l'université sera mis à l'épreuve par un institut externe, de même que le domaine opératif. Il a été décidé de fonder un "Centre Bernois du Moyen-Age" (CBM). Les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg (BENEFRI) sont en train de fonder un département inter-universitaire qui unira les instituts géo-scientifiques des trois universités.

Das neue Universitätsgesetz

Das neue Universitätsgesetz, das per 1. September 1997 in Kraft treten wird, erfordert von allen Universitätsangehörigen einen zusätzlichen Einsatz. Auszuarbeiten bleiben noch ein Uni-Statut, ein Uni-Leitbild sowie eine Leistungsvereinbarung mit der Erziehungsdirektion.

Das New Public Management soll vorerst bei jenen Instituten und Kliniken eingeführt werden, welche Dienstleistungen erbringen. Als Pilotprojekt ist das Institut für Rechtsmedizin ausgewählt worden.

Hausaufgaben für die Institute...

Universitätsintern hatten die Institute bis zum Jahresende 1996 ihre Leistungsaufträge zu formulieren. Dabei wählte die Universitätsleitung zusammen mit den Fakultäten ein partizipatives Vorgehen.

Zu den Hauptelementen dieses Leistungsauftrags gehören:

1. Lehre (Aus- und Weiterbildung),
2. Forschung,
3. Dienstleistungen gegen aussen und
4. universitäre Selbstverwaltung.

Für jedes Element erhielten die Institute Vorgaben. So ist das Lehrangebot allgemein so zu gestalten, dass für Vollzeitstudierende ein Studienabschluss innerhalb der Regelstudienzeit möglich ist. Die Leistungsaufträge sollen für vier bis sechs Jahre gelten. Sobald die Leistungsaufträge bereinigt sind, kann mit der Erziehungsdirektion eine Leistungsvereinbarung abgeschlossen werden.

... und die Fakultäten

Parallel dazu hatten die Fakultäten – eine Forderung der Schweizerischen Hochschulkonferenz – bis Ende 1996 auch ihre strategischen Planungen vorzulegen. Dabei werden von jeder Fachrichtung klare Aussagen über die jeweilige Prioritätsstufe verlangt. Dies kann bedeuten:

Ein Fach/eine Fächergruppe ist

- a) zu entwickeln/zu verstärken,
- b) zu konsolidieren/zu plafonieren (evtl. Änderung von Struktur/Ausrichtung),
- c) zu reduzieren und
- d) aufzuheben.

Die Uni von aussen durchleuchtet

Gleichzeitig wird die Universität – gemäss einem Auftrag des Grossen Rates – durch zwei Firmen einer Aufgabenüberprüfung unterzogen: Die Firma Peterli und Partner wird mittels einer Portfolio-Analyse der Universität dazu verhelfen, langfristig ihre strategische Planung festzulegen, wogegen die Firma Arthur Andersen den operativen Bereich – Aufbau und Abläufe – überprüfen soll.

Das Berner Mittelalter-Zentrum (BMZ)

Mit Beginn des Wintersemesters 1996/97 gibt es in Bern Studien und Lehrveranstaltungen zum Mittelalter im Verbund.

Professoren und Professorinnen der Mittelalter-Disziplinen an der Philosophisch-historischen Fakultät der Universität Bern sowie jener Disziplinen, die das Mittelalter in Forschung und Lehre berücksichtigen, haben mit Zustimmung der Fakultät und der Universitätsleitung beschlossen, das „Berner Mittelalter-Zentrum (BMZ)“ zu gründen. Beteiligt sind derzeit die Institute für englische, romanische, slawische und baltische Sprachen und Literaturen, die Institute für Germanistik, Islamwissenschaft, Kunstgeschichte, Musikwissenschaft, Philosophie, Religionswissenschaft und Theaterwissenschaft sowie das Historische Institut.

Das „Berner Mittelalter-Zentrum“ hat die Aufgabe, Forschung und Lehre sowie Öffentlichkeitsarbeit auf dem Gesamtgebiet der mittelalterlichen Geschichte und Kultur zu fördern und zu koordinieren. Es ist grundsätzlich offen gegenüber den vorangehenden und den folgenden Epochen und sucht die Zusammenarbeit mit der Mediävistik in anderen Fakultäten und Universitäten, namentlich dem benachbarten „Mediävistischen Institut“ der Universität Freiburg. Das Berner Zentrum legt grossen Wert darauf, interdisziplinär die verschiedenen fachlichen und zum Teil hochspezialisierten Perspektiven des Mittelalters zusammenzuführen; es geht darum, aus der sicheren Beherrschung der Fragen und Methoden des eigenen Fachgebiets heraus, die speziellen Fragen und Methoden der anderen Mittelalter-Disziplinen kennen und anwenden zu lernen. Die Mittel dazu sind gemeinsame Lehrveranstaltungen, Kurse, Experimente mit „neuen Medien“, Forschungsprojekte, Publikationen, Tagungen und Exkursionen. Gastvorträge und -seminare von in- und ausländischen Wissenschaftlern und Wissenschaftlerinnen ergänzen das Programm.

Studierendenzahlen

Im Wintersemester 1996/97 ist die Zahl der in Bern Studierenden stabil geblieben. Sie beträgt 9882 Personen – davon 44,1 % Frauen; auch der Anteil der Ausländer bewegt sich mit 4,9 % auf der Höhe der Vorjahre. Die Zahl der Studienanfänger dagegen hat sich um 6,6 Prozent erhöht: 1832 Personen haben das Studium neu begonnen.

Noch immer zählen zwölf Studienrichtungen zu den platzknappen Fächern, doch auch hier gelang es, sämtliche Schweizer, die sich fristgerecht angemeldet hatten, und alle Ausländer, welche die Zulassungsbedingungen erfüllten, zu immatrikulieren.

Dank besonderer Massnahmen war es noch einmal möglich, 260 Studienplätze für Erstsemestrige in der Human- und Veterinärmedizin anzubieten (bisher 220), weitere 50 Bewerber für dieses Fach konnten anderen Universitäten zugewiesen werden. Auf Wintersemester 1997/98 wird diese Möglichkeit indessen nicht mehr bestehen, da die Mediziner Ausbildung in Bern reformiert wird, um ein hohes fachliches Niveau der zukünftigen Ärzte gewährleisten zu können.

Kooperation mit anderen Unis

Die Universität Bern ist Partnerin in mehreren interkantonalen Zusammenarbeitsvereinbarungen. So partizipiert sie im Rahmen der CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale) vor allem an diversen „Troisième cycles“ – fachbezogenen Veranstaltungen, die forschungsorientiert sind und die sich in erster Linie an Doktoranden und Doktorandinnen wenden.

Im Gegensatz zu einigen Schwesteruniversitäten der Suisse romande verzichtet die Uni Bern auf die Etablierung eines zwischen Lizentiat und Doktorat angesiedelten Studienabschlusses (Master-Titel sind beispielsweise in Lausanne und Genf möglich).

Unspektakulär und unkompliziert spielt die Zusammenarbeit in Rahmen von BENE-FRI: die drei Kantone Bern, Neuenburg und Fribourg haben bereits ungefähr anderthalb Dutzend Fach-Konventionen abgeschlossen, die gut angelaufen sind.

Neu angestrebt wird von den drei Universitäten ein interuniversitäres Departement Erdwissenschaften: alle bestehenden Institute würden in diesem Departement zusammengefasst. Für die drei Universitäten soll ein gemeinsamer Studienplan und Diplomabschluss angeboten werden.

Université de Fribourg

Marcel Piérart

Die Anzahl der Studierenden ging leicht zurück. Freiburg bereitet sich aktiv auf SOCRATES vor. Im Oktober wurde der erste Projektwettbewerb für die neuen Universitätsgebäude auf dem Plateau de Pérolles lanciert. Die Ergebnisse der vom Staatsrat 1994 angeordneten Evaluation des gesamten Universitätsbetriebs liegen vor und führten bereits zu einem 15 Punkte-Programm des Rektorats.

8473 étudiants se sont inscrits cet automne à l'Université de Fribourg, chiffre en baisse de 2,9% par rapport à la rentrée précédente. On constate une baisse de 13% des inscriptions du côté des nouveaux étudiants. Cependant, dans la Faculté des Lettres, le nombre d'étudiants a continué à croître.

L'année universitaire a commencé par la conférence de presse du Rectorat. A l'affiche cette année, des nouveautés dans l'offre de formation, la mobilité européenne, la promotion de la recherche universitaire. Mais aussi le problème, récurrent, du manque de locaux. A signaler, le nouveau règlement sur l'octroi de la licence de la Faculté des sciences économiques et sociales, caractérisé par l'introduction du système de crédits et l'abandon des blocs d'examens. Un centre de compétence a été créé par le Rectorat en vue de développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement universitaire.

Fribourg se prépare activement pour Socratès : le Contrat institutionnel de notre université recense 117 accords de mobilité avec les universités de 16 pays de l'UE et de l'AELE. Le concours pour les futurs bâtiments universitaires du plateau de Pérolles a été lancé au début octobre. Dans une première étape, il s'agit de définir le plan d'urbanisme du site, qui accueille déjà l'École d'ingénieurs. La seconde étape, avec les projets des nouveaux bâtiments, devrait débuter en juin 1997. Peu avant la rentrée, l'Université avait participé au dernier Comptoir de Fribourg, avec un stand et Union line, qui a permis notamment, via Internet, de répondre à 832 questions de visiteurs.

Cette réalisation a permis de mettre à l'épreuve un concept d'interactivité pour un large public au moyen d'une interface graphique www avec une base de données. Du 9 au 15 novembre, une exposition consacrée à la Recherche a présenté quinze projets regroupés en quatre thèmes: comportement humain, histoire, politique et économie, sciences et environnement. Des fouilles d'Argos (Grèce) aux recherches sur le cerveau, le grand public a pu prendre conscience de la diversité et de la richesse du travail des chercheurs de l'Université. Une table ronde organisée à l'occasion du vernissage de cette exposition a mis en valeur la nécessité, pour le chercheur, d'informer, en utilisant un langage adéquat, un public plus large que celui auquel sont destinées les publications scientifiques proprement dites.

Le Dies academicus du 15 novembre 1996 a été placé sous le signe de la multiculturalité. Trois doctorats honoris causa ont été octroyés par la Faculté des lettres (Mme B. Degler-Spengler et MM. J. Giedroyc et Hans-U. von Allmen). Dans une conférence remarquée, le Chancelier de la Confédération, M. François Couchepin a rappelé que face aux tensions socio-économiques et culturelles, au désarroi moral ambiant et au débat européen, les Suisses doivent réapprendre le sens de la communauté, de la solidarité et de l'humanisme. L'historien Prof. Urs Altermatt a quant à lui mis l'accent sur les risques d'ethno-nationalisation de la question des langues. La Suisse doit inventer de nouveaux comportements politiques envers ses minorités linguistiques, et de nouvelles règles du jeu, par l'application, à la sphère économique, du principe de la proportionnalité. Le texte de ces conférences a été publié dans un encart au N°1 d'Universitas Friburgensis, intitulé 8x... dire la science (décembre 1996/1997). Ce numéro contient aussi des extraits de l'allocation du Recteur P.-H. Steinauer, qui exposait les objectifs principaux de la politique du Rectorat : «adapter les structures, les équipements et les orientations de notre Haute École au développement très important que celle-ci a connu depuis 15 ans, mais aussi au contexte en partie nouveau dans lequel elle doit travailler aujourd'hui.». Il rappelait que procéder aux rattrapages nécessaires et orienter les activités futures pour répondre aux nouvelles attentes placées dans l'Université en se conformant aux exigences de la nouvelle gestion universitaire ne va pas sans poser des problèmes.

Chefs d'entreprise, représentants des organismes internationaux, économistes, juristes et éthiciens ont participé au Xe colloque interdisciplinaire sur l'objectivité des droits de l'homme, organisé du 9 au 11 janvier par l'Institut d'éthique et des droits de l'homme. La Charte de Fribourg (Charte des responsabilités dans l'activité économique), retravaillée à l'occasion de ce colloque, sera encore analysée par le réseau des instituts de droits de l'homme et les partenaires de l'IEDH.

Son ambition est de pouvoir devenir une base de dialogue et un modèle dont pourront s'inspirer librement les organismes économiques désireux d'établir une telle charte.

«Nous allons vers l'avenir avec confiance ! » C'est sous ce titre qu'UNI-REFLETS saluait l'événement sans aucun doute le plus important de ce semestre universitaire, la publication des résultats de l'évaluation commandée par le Conseil d'État le 7 février 1994. Une première en Suisse, paraît-il, car l'évaluation portait sur toute l'université et a eu pour objet l'enseignement, la recherche, la fonction de service, la formation continue, les coopérations extérieures, la direction, la gestion et le financement. Le comité d'évaluation était présidé par M. le Dr Johannes Fulda. Il s'est associé des experts internationaux.

Le bilan est globalement positif - mais avec des bémols - : les évaluateurs ont souligné la qualité des prestations fournies eu égard au manque flagrant des moyens mis à la disposition de la Haute École, l'atout, unique en Europe que représente le bilinguisme et le caractère international de la communauté des professeurs et des étudiants. Des atouts qu'il faudrait améliorer. Pallier l'insuffisance des moyens et les lacunes de l'administration, améliorer le statut des cadres intermédiaires, revoir la gestion de la bibliothèque et opérer, dans les Facultés, celle des Lettres notamment, les réformes nécessaires, voilà les objectifs les plus urgents.

Pour les atteindre, le Rectorat a publié un projet en 15 points, annoncé en même temps que les résultats de l'évaluation. Ce plan demande une plus grande autonomie de l'université, l'accroissement de ses moyens, la révision des statuts et propose une série de mesures concrètes.

Mais l'établissement du dossier de l'évaluation par l'ATAG a été l'objet de critiques. De nombreux professeurs pensent que la prestation de l'ATAG est insuffisante et inutilisable. Le monde de la presse s'est étonné du caractère confidentiel des résultats: «Ce qu'on nous a caché» titrait l'Objectif dans un article où l'on n'en apprend guère plus que ce que le Recteur révélait à la communauté universitaire dans une séance publique !

«Les facultés vont-elles adopter le plan d'action du Rectorat, elles qui aux premières loges n'ont rien fait pour rectifier le tir ?» s'interroge une responsable de l'AGEF (Association des étudiants). Pour être véritablement utile, selon M. A. Macheret, Conseiller d'État, la phase d'exploitation des résultats doit être menée selon un calendrier exigeant. Si l'État maintient sa pression, les diverses instances universitaires devront bien agir, si elles ne veulent pas que d'autres prennent à leur place des décisions dans des domaines où tout le monde admet pourtant que des réformes sont indispensables.

Universität St. Gallen

Georges Fischer, Rektor

Au cours du semestre passée, d'importantes décisions ont été prises pour une "mini-réforme" du 1er cycle, et pour la fondation d'un nouvel institut. Aussi, l'on a commencé un projet pour améliorer le contact avec les ressortissant(e)s de l'université et pour garantir la continuité des relations avec eux.

Zum Semesterauftakt erhielten 85 Doktorand(inn)en und 310 Diplomand(inn)en an der Promotionsfeier der HSG ihre Urkunden. Die Promotionsrede war dem Thema "Beurteile Dich selbst!" gewidmet.

Universitätsintern war das vergangene Semester geprägt von einer "Mini-Studienreform" der Lizentiatsstufe, die die akademischen Gremien - und die Student(inn)enschaft - sehr beschäftigt hat, nunmehr aber zu einem glücklichen Abschluss geführt werden konnte. Noch hängig, allerdings bereits im Universitätsrat, ist das neue Universitätsstatut, das aufgrund des im Herbst 1995 angenommenen neuen Universitätsgesetzes nötig wurde.

Intern wie in der Region positiv aufgenommen wurde die neueste Hochschulfinanzstatistik, die den hohen Grad der HSG-Finanzierung durch Drittmittel zum Ausdruck bringt. Grund dafür ist das spezielle St. Galler Institutsmodell, das auf dem Prinzip der möglichst weitgehenden Selbstfinanzierung beruht. Das Institut erhält von der Universität selbst nur einen vergleichsweise bescheidenen Infrastrukturbeitrag, der die Aufwendungen im Bereich der Lehre abdecken soll. Die übrigen Mittel - und das sind je nachdem bis zu 95 Prozent des Budgets - muss das Institut durch Nationalfonds-Projekte, Auftragsforschung, Beratung und Weiterbildung (Kurse und Tagungen) selbst aufbringen.

In diesem Zusammenhang ist ein für die Universität St. Gallen wichtiges Projekt zu nennen, das in diesem Semester beschlossen wurde: Die HSG baut in Kooperation mit der Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, und der Heinz Nixdorf Stiftung, Paderborn, ein Institut für Medien- und Kommunikationsmanagement auf. Das hat der St. Galler Universitätsrat auf Antrag des Senats beschlossen, die Regierung hat das Vorhabengenehmigt. Das in Europa einzigartige Ausbildungs- und Forschungszentrum, das seinen Betrieb Anfang 1998 aufnehmen wird, soll zukünftigen Führungskräften Medien- und Informationskompetenz vermitteln. Die beiden Stiftungen leisten eine Anschubfinanzierung von 9,5 Millionen Franken; der entsprechende Vertrag wurde jetzt von den Vorständen der beiden Stiftungen und von der HSG unterzeichnet. Das Institut soll sich mittelfristig - wie dies dem St. Galler Institutskonzept entspricht - selbst finanzieren. Die HSG bringt in das neue Institut eine Professur für Medien- und Informations-/kommunikationstechnologie ein, die der jetzige Prorektor und Professor für Wirtschaftsinformatik, Professor Dr. Beat Schmid, einnehmen wird. Schmid, der seit 1986 an der HSG wirkt, (seit 1990 als Ordinarius für Wirtschaftsinformatik, seit 1993 als Prorektor) wird das Institut als geschäftsführender Direktor auch leiten.

Eine zweite Professur - für Betriebslehre für die Medien- und Informations-/Kommunikationsbranche - wird von den Stiftungen und öffentlich ausgeschrieben. Aus Mitteln des Instituts soll schliesslich eine dritte Professur für Medien, Kommunikation und Gesellschaft finanziert werden.

Erfreuliches ist aus einem bestehenden Institut zu vermelden: Der vom Institut für Europarecht betreute Nachdiplomstudiengang "Master of European and International Business Law M.B.L.-HSG" segelt auf Erfolgskurs und kann im kommenden Sommer zur zweiten "Auflage" starten. Der hohe Anteil an ausländischen Studierenden zeigt, dass sich das Programm über St. Gallen und über die Schweiz hinaus bereits etabliert hat.

Das St. Galler M.B.L.-Programm, das sich über 16 Monate erstreckt, ist vornehmlich auf Jurist(inn)en zugeschnitten, die bereits aktiv im Erwerbsleben stehen und es sich nicht leisten können, ihre Tätigkeit für mehr als ein Jahr zu unterbrechen. Intramural nehmen die Teilnehmer aktiv an einem Einführungsblock und acht Kursblöcken teil. Das intramurale Studium wird in St. Gallen, in Cambridge, Massachusetts (USA), in Brügge, Genf und Vaduz absolviert. Extramural absolvieren die Studierenden ein geführtes und kontrolliertes Studium an ihrem Wohnort oder an beliebigen Orten ihrer Wahl. Die Teilnehmer(inn)en haben Pflichtlektüre zu absolvieren und schriftliche Arbeiten zu verfassen. Dazu gehören Aufsätze, Literaturzusammenfassungen, Entscheidungszusammenfassungen und Entscheidungskritiken. Die schriftlichen Arbeiten werden über das Internet eingereicht. Zum extramuralen Studium zählt auch eine Diplomarbeit. Die Dozentenschaft rekrutiert sich aus in- und ausländischen Universitäten, internationalen und supranationalen Organisationen, Regierungen, Justiz, Anwaltschaft und öffentlichen Verwaltungen.

Das amerikanische Recht ist für europäische Studierende nicht nur wegen seines Beitrags zur Entwicklung des internationalen Rechts von besonderer Bedeutung. Amerikanische Autoren haben sich weiter als (kritische) Beobachter des europäischen Integrationsgeschehens und der internationalen Rechtsentwicklung einen Namen gemacht. Das alles macht die Öffnung eines Fensters zum amerikanischen Recht unabdingbar. Im St. Galler Masterprogramm wird der Bezug zu den USA in der Weise hergestellt, dass amerikanische Dozenten in jedem Block Referate halten, in denen sie die jeweils behandelten Themen aus amerikanischer Sicht beleuchten.

Das wichtige Anliegen, sich vermehrt um die Ehemaligen der Universität zu kümmern und deren Verbindung zur alma mater aufrechtzuerhalten, wurde ebenfalls in diesem Semester konkret aufgenommen: Der St. Galler Hochschulverein und das Rektorat der Universität haben nämlich beschlossen, die Betreuung der Ehemaligen zu verbessern und zu verstetigen. Das neue Konzept der "Alumni-Betreuung" soll im Lauf dieses Jahres verabschiedet werden. Um die konkreten Massnahmen und neuen Angebote den Bedürfnissen und Wünschen der Ehemaligen selbst anzupassen, wurde im Dezember 1996 und Januar 1997 eine Befragung aller Mitglieder des St. Galler Hochschulvereins durchgeführt. Der Rücklauf von 3800 (47 Prozent) der rund 8000 Fragebogen zeigt eindrücklich, dass sich die HSG-Ehemaligen ihrer Universität stark verbunden fühlen.

Wie immer im Januar wurden an der Universität St. Gallen der *Dr. Kausch-Preis* verliehen, dieses Jahr für seine Verdienste um die Integration des amerikanischen und europäischen Rechnungswesens in Theorie und Praxis an Hanns *Martin W. Schoenfeld*, Illinois/USA und Wien. Der Preisträger hielt sein Festreferat zum Thema "Entwicklungstendenzen im internationalen Rechnungswesen". Zweck des mit Fr. 75'000 dotierten Preises ist die Förderung der Forschung und Praxis auf dem Gebiet des finanziellen und betrieblichen Rechnungswesens der Unternehmen. "Professor Schoenfeld hat Wesentliches zur Verbesserung des finanziellen Rechnungswesens in Theorie und Praxis getan, insbesondere durch sein jahrzehntelanges Bemühen, den amerikanischen und internationalen approach der Rechnungslegung dem deutschsprachigen Europa näherzubringen", erklärte Carl Helbing, Präsident der Jury und des Kuratoriums des Dr. Kausch-Preises, in seiner Laudatio.

Im *Universitätsrat* wurde zu Beginn des Semesters eine Vakanz behoben, indem der Grosse Rat des Kantons St. Gallen *Dr. Peter Schorer*, alt St. Galler Stadtrat und Fürsprecher, neu in das Aufsichtsgremium der Universität wählte. Neu bestellt für die Amtsdauer 1997/99 wurde das *Rektorat*, dem neben den bisherigen *Georges Fischer* (Rektor), Ordinarius für Volkswirtschaftslehre mit besonderer Berücksichtigung der Regionalökonomie, und *Alex Keel* (Prorektor), Ordinarius für Statistik, neu auch Peter Gomez, Ordinarius für Betriebswirtschaftslehre unter besonderer Berücksichtigung der Organisationslehre, als Prorektor angehört. Er ersetzt den nach vier Jahren zurückgetretenen *Beat Schmid*, Ordinarius für Wirtschaftsinformatik. Für eine weitere Amtsdauer bestätigt wurde *Verwaltungsdirektor Dr. Hans-Ruedi Troxler*.

Nach den zahlreichen Berufungen des letzten Semesters sind diesmal keine Neubesetzungen von Lehrstühlen zu vermelden, dafür aber Abgänge aufgrund von Rufen anderer Universitäten: *Bernard Michael Gilroy*, Assistenzprofessor für Volkswirtschaftslehre, nahm eine Professur für Volkswirtschaftslehre an der Universität Gesamthochschule Paderborn an. *Stefan Klein*, Assistenzprofessor für Betriebswirtschaftslehre mit besonderer Berücksichtigung des Informationsmanagements, folgte einem Ruf auf eine Professur (C3) für Wirtschaftsinformatik an der Universität Koblenz-Landau. *Ernst Ulrich Petersmann*, Ordinarius für Völkerrecht, Europarecht und schweizerisches öffentliches Recht, hat den Ruf auf ein Ordinariat an der Universität Genf und auf eine gleichzeitige Professur am Genfer Graduierteninstitut für internationale Beziehungen angenommen. *Konstantin Theile*, vollamtlicher Dozent für Betriebswirtschaftslehre, hat einen Ruf an das ESB (Europäisches Programm Betriebswirtschaft) in Reutlingen angenommen.

Rufe abgelehnt haben *Karl Frauendorfer*, Extraordinarius für Betriebswirtschaftslehre mit besonderer Berücksichtigung der Operations Research, an die Universität Bielefeld, und *Gebhard Kirchgässner*, Ordinarius für Volkswirtschaftslehre und Ökonometrie, an die Universität Basel.

An ehrenvollen Ernennungen und Wahlen von Kollegen sind zu erwähnen: *Karl Heinz Burmeister*, Extraordinarius für allgemeine europäische und schweizerische Rechtsgeschichte, wurde vom österreichischen Bundespräsidenten das österreichische Ehrenkreuz für Wissenschaft und Kunst I. Klasse verliehen.

Peter Häberle, ständiger Gastprofessor für Rechtsphilosophie, wurde in Anerkennung seiner grossen wissenschaftlichen Beiträge zur italienischen Staatsrechtslehre vom Präsidenten der Republik Italien mit dem hohen Verdienstorden Italiens ausgezeichnet.

Felix Philipp Ingold, Ordinarius für russische Sprache und Literatur, wurde auf Antrag der zuständigen Kulturkommission vom Regierungsrat des Kantons Zürich für sein publizistisches und literarisches Schaffen mit einer Ehrengabe aus dem kantonalen Literaturfonds ausgezeichnet.

Hans Schmid schliesslich, Ordinarius für Volkswirtschaftslehre, ist vom Nationalen Forschungsrat zum Präsidenten der Abteilung IV (Nationale Forschungsprogramme und Schwerpunktprogramme) des Schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung gewählt worden; zugleich ist er Vizepräsident des Nationalen Forschungsrates.

Université de Genève

Pierre Allan

Die Anzahl der Studierenden an der Universität Genf ging insgesamt etwas zurück. Das neue Organisationsmodell für das Réseau hospitalo-universitaire lémanique berücksichtigt die Vorschläge der Universitäten sehr weitgehend. Im Hinblick auf das neue Hochschulförderungsgesetz arbeiten die Universitäten Genf und Lausanne gemeinsame Positionen aus. Auf Stufe Rektorat sind neue Richtlinien für die Evaluation des Unterrichts in Arbeit. Der Kanton Genf räumt der Erneuerung der technischen Einrichtungen der Universität eine hohe Priorität ein. Die Anzahl der Frauen im Lehrkörper ist zwar angewachsen, andere Ziele des Gleichstellungsgesetzes harren aber noch der Verwirklichung.

Le nombre total des étudiants régulièrement immatriculés au début du mois de février 1997 est de 11'334 (dont 57% d'étudiantes), un peu moins que les 11'810 enregistrés l'an dernier. Toutefois, par rapport à l'année académique précédente, il y a une augmentation du nombre des étudiants nouvellement immatriculés. On constate une diminution du nombre des étudiant(e)s dans toutes les Facultés, Institut et Ecole, sauf en Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation, en Théologie et à l'Ecole d'éducation physique et de sport.

Concernant le Réseau hospitalo-universitaire lémanique (dont le *Bulletin* de septembre/octobre 1996 a abondamment parlé), les deux Rectorats de Genève et de Lausanne ont développé un modèle d'organisation différent de ceux préconisés dans le "rapport Vittoz".

Ce nouveau modèle préserve l'appartenance de chacune des Facultés de médecine à son Université et garantit, dans le cadre de l'autonomie de l'Université et au sein du futur réseau, une place privilégiée pour l'enseignement et la recherche. Une conférence de presse tenue par les quatre conseillers d'Etat directement concernés a officiellement marqué la fin de la première phase de ces travaux. Au cours de cette conférence, il s'est confirmé que les positions des Universités ont été largement et clairement prises en compte. Le nouveau modèle d'organisation proposé par les Rectorats sert désormais de base à la poursuite de la réflexion.

Le Conseil rectoral des Universités de Lausanne et de Genève s'est particulièrement attaché ces derniers mois à élaborer une vision stratégique commune, à mettre en place une politique générale coordonnée et à préciser un certain nombre de procédures communes. Cette stratégie unifiée doit tenir compte d'éléments dont l'enjeu pourrait se révéler primordial pour l'avenir des institutions universitaires suisses, à savoir la contractualisation Etat(s)-Université(s), les incidences possibles de la révision de la loi sur l'aide aux universités (LAU), l'accord intercantonal et les questions liées à l'avenir de la relève scientifique. La mise sur pied de politiques académiques communes progresse: si les Facultés de médecine font figure de "pionnières" dans cette voie, les Facultés des sciences (déjà liées depuis plusieurs années par une convention) viennent à leur tour de remettre aux deux Rectorats un document résumant leurs propositions à ce sujet; les suggestions des autres Facultés sont attendues pour la fin novembre. L'introduction de procédures unifiées devrait commencer par une collaboration renforcée au niveau des commissions de structure, de manière à assurer une plus grande coordination lors de successions professorales dans l'une ou l'autre institution. Les Rectorats viennent de s'entourer d'un groupe de trois personnalités présidé par M. Edouard Brunner, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et comprenant les Professeurs Jean-Charles Cerottini (Faculté de médecine, Lausanne) et Gilles Petipierre (Faculté de droit, Genève).

Le Rectorat a établi des lignes directrices en matière d'évaluation de l'enseignement allant dans le sens d'une généralisation progressive de l'évaluation de l'enseignement, selon des modalités à définir. L'objectif est triple: celui de promouvoir la qualité de l'enseignement, celui de valoriser l'enseignement au niveau des dossiers des enseignants, et celui de fournir un des éléments sur lesquels fonder une différenciation des cahiers des charges.

Le budget de l'Université s'inscrit à nouveau cette année dans l'effort général de réduction des dépenses publiques voulu par l'Etat de Genève dans le but d'atteindre à terme un nouvel équilibre entre dépenses et recettes. Le total des charges de fonctionnement (y compris les charges salariales) au budget 1997 s'élève à 352 millions de fr. Les recettes budgétisées (plus de 345 millions) proviennent de l'Etat de Genève (enveloppe proprement dite de 241 millions de fr.), des subventions acquises et redistribuées en provenance des autres cantons et de la Confédération (plus de 91 millions), ainsi que de diverses sources. L'Université est le seul secteur de l'Etat de Genève à avoir bénéficié, dans le cadre du budget 1997, d'une augmentation. L'enveloppe attribuée par l'Etat de Genève a passé de 235 millions en 1996 à 241 millions en 1997 et les crédits d'investissement de 3.6 millions à 7.5 millions. Le concept d'un renouvellement régulier et substantiel d'un parc d'appareils scientifiques de plus de 200 millions s'est imposé aux députés comme une nécessité de première priorité.

Sur le plan des nominations de femmes à des postes de professeurs, les résultats obtenus au cours de la période analysée permettent de constater les effets positifs de la "Loi" de 1991. Entre 1991 - 92 et 1995 - 96, on a passé, concernant les postes ouverts attribués à des femmes, de 7,4% à 30%. Par contre, les objectifs de la "Loi" impliquant la prise en compte des spécificités de la condition féminine dans la promotion de la relève ne sont que partiellement satisfaits et apparaissent plus complexes à réaliser.

C'est donc essentiellement à ce niveau que de nouvelles mesures doivent être envisagées. Quant à la prise en compte des spécificités de la condition féminine dans les programmes d'enseignement et de recherche, une première étape a été franchie avec la création d'un Diplôme d'études supérieures (DES) plurifacultaire "Etudes femmes/Etudes genre".

Universités de Genève et de Lausanne

Bernard Fulpius, Recteur de l'Université de Genève

Eric Junod, Recteur de l'Université de Lausanne

Die Rektoren stellen den gemeinsamen Strategieplan bis 2006 vor. Insgesamt ist vorgesehen, dass beide Universitäten nur noch die Anfangsstudien (1er cycle) je separat anbieten. Die Veranstaltungen des Aufbaustudiums (2e cycle) sollen verteilt an beiden Universitäten stattfinden. Spezialisierungen sollen nach Möglichkeit und Kapazitäten an beiden Standorten angeboten werden, wobei Doppelspurigkeiten vermieden werden sollen. Mit dem internen Zusammenwachsen soll ein vermehrtes gemeinsames Auftreten gegen aussen einhergehen.

Au cours du semestre d'hiver 1996-1997, les Universités de Genève et de Lausanne ont procédé à l'élaboration de leur plan stratégique commun à l'horizon 2006.

1. De la déclaration d'intention au plan stratégique 2006

L'élaboration d'un plan stratégique 2006 commun par les Universités de Genève et de Lausanne s'inscrit dans la dynamique créée par la déclaration d'intention que les Rectorats des deux institutions ont rendue publique le 1er février 1996. Il y a un an, en effet, les deux Rectorats s'engageaient à oeuvrer de concert à la construction progressive d'un ensemble universitaire regroupant la totalité des ressources humaines et matérielles des deux hautes écoles lémaniques, et dont la politique, la direction, la gestion et les procédures soient communes à tous les niveaux.

L'opportunité offerte par la rédaction d'une planification stratégique à l'horizon 2006 a permis de progresser rapidement et sur une large échelle dans la définition du profil institutionnel du futur ensemble universitaire commun, de ses modalités de fonctionnement et de ses contenus académiques et scientifiques: toutes les facultés et subdivisions partenaires ont été engagées dans la mise au point de politiques communes impliquant notamment le développement coordonné de leurs prestations d'enseignement et de recherche.

Rappelons que les objectifs du regroupement institutionnel des deux universités sont l'élargissement de l'offre de formation, le maintien et le développement d'équipes de recherche solides et performantes, la coordination des activités de service et des investissements, ainsi que la maîtrise des coûts et l'optimisation de l'engagement des ressources dans un contexte économique moins favorable que par le passé.

Les moyens prévus sont la mise en place d'une organisation commune, de même que l'unification des règles et des procédures académiques, juridiques et administratives entre les deux institutions. Ils doivent permettre la mise en oeuvre et la conduite des politiques académiques et scientifiques communes proposées par les facultés, écoles et instituts des deux établissements.

2. Organisation, règles et procédures

La création de l'ensemble universitaire commun impliquera notamment:

- la mise en place d'une organisation interne commune (institution d'organes de direction, de gestion, de concertation et de participation communs);
- le regroupement des administrations universitaires et de l'ensemble des services, fonctions, procédures et équipements concernés (finances, investissements, comptabilité, gestion des études et des étudiants, gestion des bâtiments, personnel, informatique, contrôle interne);
- l'évolution des structures internes commandée par les exigences de la collaboration interdisciplinaire et interfacultaire (émergence de structures favorisant l'enseignement et la recherche interdisciplinaires);
- l'élaboration de règles et de procédures internes communes (conditions d'immatriculation, organisation des études, cahiers des charges et dispositions relatives à la succession des enseignants);
- l'établissement d'une typologie commune des titres et des fonctions enseignantes, administratives et techniques répondant aux exigences de l'ensemble universitaire commun;
- l'unification des dispositions légales relatives aux étudiants et aux enseignants (nomination, statut, fonction, droits et obligations, évaluation); le principe de nominations communes d'enseignants aux deux universités a d'ores et déjà été approuvé par les chefs des deux Départements de l'instruction publique concernés;
- l'institution de mécanismes de contractualisation respectueux de l'avènement de l'ensemble universitaire commun, ainsi que de la nature des prestations académiques, qui ne se prêtent généralement pas à une quantification;
- la préparation d'un concordat intercantonal fixant la mission et l'organisation de l'ensemble universitaire commun, ses modalités de financement et de contrôle, ainsi que ses relations avec les exécutifs et les législatifs cantonaux concernés.

3. Enseignement

Dans le cadre de l'ensemble universitaire commun, les activités d'enseignement se développeront en tenant compte des principes directeurs suivants:

- maintien de la cohérence générale et élargissement de l'offre de formation à la faveur de la coordination des successions des enseignants; les commissions de structure et de nomination accueilleront en leur sein un ou plusieurs représentants de l'autre université; leurs rapports feront l'objet du préavis du décanat de la faculté partenaire et seront soumis au Conseil rectoral (organe commun formé par les deux Rectorats) pour approbation;
- harmonisation des cursus d'études et des modalités d'examen, en vue de la reconnaissance des acquis et des diplômes;
- introduction ciblée des nouvelles technologies d'enseignement, au service de l'innovation pédagogique et de la qualité de l'enseignement;
- développement de l'internationalisation des études (introduction généralisée du système européen des crédits académiques, développement des enseignements en langues étrangères, ainsi que des bourses de mobilité);
- développement des activités de formation continue (accent sur les programmes multidisciplinaires et inter-institutionnels) et, dans cette perspective, renforcement des partenariats avec la cité et le monde socio-professionnel;
- généralisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

En règle générale, les enseignements de 1er cycle seront maintenus sur chacun des deux sites et les prestations de 2e cycle réparties entre les deux sites, ce qui, selon les disciplines, impliquera la mobilité des enseignants et/ou des étudiants; quant aux spécialisations de 3e cycle, elles se verront distribuées sur l'un et l'autre sites en fonction des compétences disponibles de part et d'autre, suivant le principe de la non-duplication des prestations (mobilité des étudiants). Les formations postgrades devront idéalement durer deux semestres, correspondre à 60 crédits académiques et déboucher sur une certification de niveau bac + 5.

4. Recherche

Les activités de recherche se développeront en tenant compte des principes directeurs suivants:

- distribution des activités en fonction des compétences existantes sur l'un et l'autre sites (la coordination ou la répartition des tâches, de même que le déploiement de la concurrence, constituent autant de schémas possibles);
- regroupement et gestion commune des ressources pour le développement des nouvelles orientations de recherche et coordination des grands projets d'investissement;

- systématisation des démarches d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche (adaptation de la méthodologie, institution d'un organe de pilotage et de suivi commun);
- amélioration et systématisation du transfert des connaissances de la recherche universitaire vers la société, l'économie et l'industrie.

5. Etudes et étudiants

Les étudiants devront être à terme les principaux bénéficiaires de la construction de l'ensemble universitaire commun. L'information des étudiants sur l'évolution du processus, de même que l'aplanissement des difficultés administratives (simplification des procédures de transfert entre les deux universités, reconnaissance des acquis et des diplômes) constituent dès lors autant d'impératifs catégoriques. A cet égard, les deux universités entendent:

- uniformiser les conditions, les pratiques et les taxes d'immatriculation;
- organiser en commun les services d'accueil, d'information et d'appui;
- concevoir et élaborer de concert l'ensemble des supports d'information et de promotion (brochures, guides et programmes, sites INTERNET);
- définir les principes relatifs aux frais de déplacement des étudiants.

6. Relations extérieures

L'ensemble universitaire commun sera ouvert à l'échange et à la collaboration avec ses partenaires des mondes académique, socio-professionnel et culturel, ainsi qu'avec la cité. Il accordera une importance particulière au développement de ses relations avec les universités et hautes écoles voisines, suisses et transfrontalières. La création d'un service unique des relations avec le monde professionnel, la constitution d'un service de presse et de communication ainsi que d'un service des relations internationales communs sont en outre envisagées.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Im September 1996 hat der italienische Präsident Scalfaro die ETH Lausanne besucht. Dank grosszügigem Sponsoring konnte die Zusammenarbeit mit dem Massachusetts Institute of Technology und mit der Universität Tokio ausgebaut werden. Die Kredite für die Neubauten in Ecublens sind gesprochen. Im Oktober 1996 wurde der neue Versuchsreaktor TOKAMAK eingeweiht. Die Studierendenzahlen blieben weitgehend stabil. Universität und ETH Lausanne haben ein gemeinsames Zentrum für Biotechnologie gegründet.

Le Président italien en visite à l'EPFL

Le Président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, a fait le jeudi 12 septembre une visite à l'EPFL, dans le cadre de la Visite d'Etat qu'il effectuait en Suisse à ce moment-là. Le Président italien était accompagné du Président de la Confédération, Jean-Pascal Delamuraz, et de la Conseillère fédérale, Ruth Dreifuss, cheffe du Département de l'intérieur. Une importante délégation de ministres, ambassadeurs et secrétaires d'Etat des deux pays était aussi présente. Le programme de la matinée a débuté par la présentation, au Centre de recherches en physique des plasmas (CRPP) de l'un des principaux réacteurs au monde capables d'étudier la fusion nucléaire, le Tokamak. Le Président a ensuite assisté à une démonstration de la cellule photovoltaïque nanocristalline à colorant de l'Institut de chimie physique, ainsi que des robots mobiles - y compris le robot démineur - mis au point au Laboratoire de microinformatique.

Après s'être entretenu avec plusieurs membres de l'Ecole, dont une majorité de ressortissants italiens, étudiants, professeurs, assistants et personnel, le Président Scalfaro a rendu un chaleureux hommage aux scientifiques dont la mission primordiale, a-t-il rappelé, est "d'ordre humaniste, puisqu'elle doit contribuer à améliorer les conditions de vie de toute la communauté humaine".

Collaboration Suisse-USA-Japon pour un avenir meilleur

En 1994, quelques institutions universitaires les plus prestigieuses au monde ont décidé de réunir leurs efforts pour mettre en oeuvre des technologies respectueuses de l'environnement.

C'est l'Alliance pour un développement durable, entre le Massachusetts Institute of Technology (MIT), l'Université de Tokyo et le domaine des EPF. Deux ans plus tard, l'Alliance a trouvé sa vitesse de croisière grâce à d'importants soutiens financiers venant du secteur privé. Plusieurs dons substantiels des milieux privés de 13 à 14 millions de francs au total, dont une part importante provient de la Fondation AVINA de Stephan Schmidheiny, permettent en effet à l'Alliance de disposer de moyens pour soutenir des projets adéquats.

L'Alliance souhaite privilégier la coopération internationale et interdisciplinaire de chercheurs, et la réalisation des résultats dans la pratique.

C'est ainsi que les thèmes abordés, comme le climat global, la mobilité, l'efficacité énergétique ou les moyens de ménager les ressources naturelles seront traités par des groupes de chercheurs d'au moins deux universités. Le programme de l'Alliance est prévu pour le moment jusqu'à la fin de 1999.

Quartier Nord et l'EPFL à Ecublens: tous les obstacles levés

La dernière phase du transfert de l'EPFL à Ecublens est très solidement engagée. Les Chambres fédérales (le Conseil national en septembre, le Conseil des Etats en décembre 1996) ont accepté le crédit de 174,3 millions pour la fin de l'aménagement du Quartier Nord compris dans le message des constructions civiles 1996. Ce crédit de 174,3 millions permettra de réaliser la totalité du Quartier Nord, soit la deuxième étape du bâtiment de microtechnique, le Département d'architecture, divers locaux académiques et le bâtiment de l'administration.

Les travaux devraient commencer à la fin du printemps 1997, par la 2ème phase du bâtiment de microtechnique (une extension du chantier actuel, en direction du Tramway du sud-ouest lausannois) et par le bâtiment polyvalent (qui abritera principalement l'administration de l'EPFL).

Inauguration du Tokamak TCV du CRPP

L'inauguration officielle, en octobre dernier, du Tokamak TCV du Centre de recherches en physique des plasmas (CRPP) de l'EPFL a donné l'occasion aux différents orateurs de rappeler les enjeux scientifiques et politiques de la recherche en fusion. On sait que les travaux menés sur la plus grande installation de recherche expérimentale du site de l'EPFL permettent à la Suisse, malgré son isolement politique en Europe, de participer comme membre à part entière au programme de recherche européen EURATOM sur la fusion thermonucléaire contrôlée. Or l'Europe scientifique croit à l'avenir de la fusion, même si l'exploitation commerciale d'un réacteur à fusion n'est pas envisagée avant la moitié du prochain siècle. Dompter l'énergie des étoiles et assurer ainsi l'avenir énergétique est un vieux rêve.

Insertion professionnelle des Diplômés EPFL 1995

Pour savoir quelle est la situation des diplômés de l'EPFL sur le marché du travail, l'Ecole procède chaque année à une enquête auprès des diplômés dans l'année qui suit la fin de leurs études. L'enquête portant sur l'insertion professionnelle des diplômés 1995 montre les principaux résultats suivants: 14 mois après le diplôme, 90,7% des diplômés ingénieurs 1995 ont un emploi. 64,8% des diplômés architectes 1995 ont un emploi. Les PME sont les premiers employeurs des diplômés EPFL. Elles offrent 40% des postes de travail, contre 25% des postes proposés par des grandes entreprises et des multinationales.

Forum 1996: quand le marché dicte ses lois

“Les étudiants sont beaucoup plus motivés en automne 1996 que l'an passé. Il y a beaucoup plus de monde sur les stands...” Les commentaires étaient unanimes tant du côté des entreprises participant au Forum que des organisateurs. Ces trois jours de rencontre - les 4, 5 et 6 novembre 1996 - entre entreprises et diplômants auront été profitables. Le bilan chiffré de cette bourse au travail n'est pas établi, mais les données officieuses font état de 50 à 100 contrats de travail conclus. Par ailleurs, beaucoup de contacts ont été établis qui devraient déboucher sur des entretiens dans les semaines suivantes, car plusieurs entreprises viennent au Forum pour "tâter le terrain". Au total, 1200 entretiens ont été réalisés, entre les 86 entreprises présentes et les 380 diplômants inscrits au Forum cette année.

Rythme de croisière pour l'effectif EPFL

Avec 4336 étudiants inscrits au 1er décembre 1996, l'effectif de l'EPFL se caractérise par une grande stabilité. La variation enregistrée en 12 mois est infime, puisque 4345 étudiants étaient recensés à l'Ecole au 1er décembre 1995. A noter que ces statistiques générales ne tiennent plus compte des étudiants postgrades à temps partiel, moins de 15 heures par semaine, (202 étudiants) et des étudiants de mobilité provenant des hautes écoles suisses (35). Ces nouvelles directives émanent du CEPF qui a souhaité harmoniser les chiffres lausannois et ceux de l'EPFZ.

Quelques évolutions significatives: le nombre d'étudiants immatriculés au 1er et 2e cycle est de 3580 en 1996, contre 3624 en 1995. Cette diminution est compensée par l'augmentation du nombre de doctorants (550 en 1995, 583 en 1996). Le nombre d'étudiants postgrades reste stable 173 en 1996, 171 en 1995. Le pourcentage de femmes à l'EPFL est en hausse: 17,2% en 1996 contre 16,1% en 1995, alors que les étudiants débutant en première année sont moins nombreux (666 en 1995, 646 en 1996). A la rentrée 96-97, dans les sciences de l'ingénieur, les nouveaux étudiants se sont inscrits en priorité en informatique (95) et en microtechnique (89).

La microtechnique reste la section d'ingénieurs la plus fréquentée avec 402 étudiants au 1er et 2ème cycle, devant l'informatique avec 346 étudiants. On mentionnera enfin les variations enregistrées dans le nombre de titres et d'attestations délivrées: 529 diplômes en 1996 (522 en 1995), 128 doctorats (132 en 1995) et 122 diplômes, certificats et attestations postgrades (257 en 1995). Cette différence s'explique par le fait que plusieurs cours postgrades se déroulent sur deux ans.

1997: "Syscom" sur orbite

Nul n'est prophète en son pays. Ce vieil adage a été, pour une fois, démenti avec la remise, le 31 janvier dernier à Berne, du prix Latsis national 1996 au professeur Martin Vetterli, directeur du laboratoire de communications audiovisuelles et président du Conseil de la section "systèmes de communication" de l'EPFL. Ce prix destiné à un chercheur de moins de 40 ans récompense d'abord un homme présenté comme un expert mondial dans le domaine des communications multimédias. Mais c'est aussi la confirmation que le domaine des systèmes d'information est porteur de grands espoirs scientifiques et industriels. Comme l'a déclaré le professeur Vetterli lors de la cérémonie de remise du prix Latsis "la société digitale sera probablement une aubaine pour la création de nouveaux services, dont certains sont encore à inventer".

En proposant dès 1991 une formation unique en Suisse en systèmes de communication (SSC), l'EPFL a su brillamment anticiper l'avenir. Il suffit de se souvenir qu'au début de la décennie, personne ou presque ne parlait d'Internet et que 6 ans plus tard cette société des réseaux qui s'esquissait est une réalité.

Pour l'EPFL, l'année 1997 pourrait donc bien être l'année "Syscom". Un tournant se prépare dans l'enseignement avec l'ouverture du premier cycle d'études à la prochaine rentrée académique confirmant la priorité de développement donnée par la Direction de l'Ecole à ce domaine de recherche.

Biotechnologie: un centre de compétences inauguré entre l'UNIL et l'EPFL

La biotechnologie n'est déjà plus une technologie du futur. C'est une réalité presque quotidienne, ses applications pratiques étant de plus en plus nombreuses. Actuellement, 30 médicaments issus du génie génétique sont déjà approuvés et commercialisés en Suisse. La Suisse souhaite faire partie du peloton de tête des pays qui maîtriseront cette nouvelle discipline, raison pour laquelle un programme prioritaire de recherche en biotechnologie a été lancé en 1992 par la Confédération.

Cette volonté de créer des centres de compétences pour s'imposer sur le plan international a incité l'Université de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne à mettre en commun leurs forces et à créer en 1995 le Centre de biotechnologie UNIL-EPFL (CBUE). La mise en commun de laboratoires, dans un centre de recherche et d'enseignement partagé par l'UNIL et l'EPFL, est une première. Le CBUE a été inauguré officiellement le 4 février 1997 en présence du Conseiller d'Etat Jean Jacques Schwaab, chef du Département vaudois de l'instruction publique et des cultes, Francis Waldvogel, président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales, Eric Junod, recteur de l'Université de Lausanne, Jean-Claude Badoux, président de l'EPFL et Ernesto Bertarelli, PDG du groupe Ares-Serono.

Le CBUE est dirigé par deux professeurs, Nicolas Mermod, Faculté des sciences de l'UNIL, et Florian Wurm, Département de chimie de l'EPFL. Le professeur Nicolas Mermod dirige le Laboratoire de biologie moléculaire, responsable des aspects de biologie moléculaire et de génie génétique, notamment pour développer des méthodes efficaces de synthèse de protéines recombinantes.

Le professeur Florian Wurm dirige le laboratoire de biotechnologie cellulaire, qui est responsable des aspects d'ingénierie de cultures de cellules animales et du développement de processus industriels pour la production de protéines recombinantes.

Université de Neuchâtel

Roland Ruedin

Die Anzahl der Studierenden an der Universität Neuenburg erreichte im Wintersemester 1996/97 ein Rekordhoch. Der Ausländeranteil ging weiter zurück. Wegen der vielen Unwägbarkeiten machte die strategische Planung bis 2006 grosse Probleme, immerhin gab sie Gelegenheit zur kritischen Selbstbetrachtung. Eine Bewertung aller Stellen und Funktionen ist im Gange. Die geisteswissenschaftliche Fakultät hat verschiedene Studienpläne erneuert, um die Wahl der betreffenden Richtungen als Hauptstudium im Rahmen von BENEFRRI resp. CUSO zu ermöglichen.

Nombre d'étudiants

L'Université de Neuchâtel a enregistré le nombre record de 3385 étudiants au semestre d'hiver, ce qui représente une augmentations de 147 unités par rapport à l'année dernière. Le nombre des étudiantes a également progressé, puisqu'elles représentent 49,1% de l'effectif contre 47,8% précédemment.

La provenance des étudiants, selon de critère du domicile des parents, se répartit entre 43,7% de neuchâtelois, 41,7% d'autres et 14,6% d'étrangers. La proportion d'étrangers est en constante diminution, puisqu'en 1990 elle était encore de 19% environ.

Planification stratégique

Au cours de la première moitié du semestre, chaque Faculté a dû établir une planification stratégique à l'horizon de 2006. Une fois de plus, la difficulté et la relativité de l'exercice se sont clairement manifestées, en raison notamment du grand nombre des inconnues (évolution de la politique générale, universitaire, culturelle et budgétaire). Néanmoins, même si le but imposé est pratiquement irréalisable, la démarche est très utile dans la mesure où elle oblige les Facultés et l'Université à se remettre en question et à faire des projections avec les moyens du bord.

Evaluation des fonctions

La nouvelle loi neuchâteloise sur le statut de la fonction publique, entrée en vigueur le 1er janvier 1996, prévoit une procédure d'évaluation des fonctions au sein de l'administration cantonale. Actuellement, les fonctions administratives et techniques de l'Université sont sujettes à cette évaluation.

L'évaluation se base sur un questionnaire à choix multiples où la fonction doit être décrite à l'aide des facteurs suivants: formation et expérience professionnelles nécessaires, responsabilité (planification, budget, ressources humaines, autonomie, impact des prestations), nature des communications et connaissances linguistiques, nature et rapidité d'évolution de l'environnement professionnel et degré de difficulté des problèmes rencontrés.

Le questionnaire est rempli séparément par le titulaire de la fonction et par son responsable, qui comparent ensuite leurs réponses pour arriver à une "version-consensus". Celle-ci servira notamment à préciser le rôle attendu de chaque fonction dans l'organisation du service, à donner une base de référence aux entretiens d'appréciation des collaborateurs à analyser leur besoin de formation, à cerner leurs possibilités d'évolution professionnelle, à promouvoir la relève dans les postes d'encadrement, à favoriser la mobilité interne, à gérer les modifications de postes et les restructurations de service, ainsi qu'à améliorer le recrutement.

Plan d'études

La Faculté des lettres a procédé à un remaniement du plan d'études de plusieurs disciplines (archéologie, dialectologie, grec, histoire de l'art, sciences de l'éducation). Les modifications ont pour objectif majeur de rendre possible le choix de ces disciplines comme branches principales en mettant à contribution les réseaux BENEFRI ou CUSO.

Distinctions

Le 18 Janvier, la Société américaine du carbone a décerné à Monsieur *Fritz Stoeckli*, professeur de chimie physique, le prix Charles Pettinos 1997, pour ses travaux sur les charbons actifs. Ceux-ci ont été étudiés par des techniques d'absorption et de calorimétrie développées à l'Institut de chimie de l'Université de Neuchâtel, ainsi que par la microscopie à effet tunnel. *The Political Economy of the World Trading System*, livre rédigé par le Professeur *Michel Kosteki* de l'Institut de l'entreprise de l'Université de Neuchâtel, et par Monsieur *Bernhard Hoekmann*, économiste de la Banque mondiale, figure au palmarès 1996 de la prestigieuse revue nord-américaine "Choice".

Cet ouvrage primé comme "livre académique d'exception" présente une analyse économique du fonctionnement des accords commerciaux de l'OMC et des négociations commerciales multilatérales telles que l'Uruguay Round.

Séminaires et colloques

Durant le semestre d'hiver, plusieurs séminaires et colloques ont été organisés, notamment: 26 conférences sur le thème " L'homme et le temps"; Colloque d'orthophonie/logopédie (3 et 4 octobre); 6e Colloque international, Le Rousseauisme évangile de la nature et littérature (25 et 27 octobre); Colloque international, De l'éthique au droit, du droit à l'éthique (Lausanne, 17 et 18 octobre); 3e cycle suisse en développement régional, Approches contemporaines de l'économie des territoires (La Neuveville, du 7 au 9 et du 14 au 16 novembre); Colloque annuel de la Société Suisse de Théologie, Interprétations et surinterprétations (22 et 23 novembre); Colloque sur l'insertion dans l'économie mondiale et anomie (9 au 11 janvier); Colloque à l'occasion du centenaire de la naissance de Maurice Zundel (1897-1975), organisé dans le cadre de BENEFRRI par les Facultés de théologie de Fribourg et de Neuchâtel (24 et 25 janvier); Colloque sur la politique étrangère des cantons (24 janvier); Congrès de l'Association d'Econométrie appliquée sur le thème de l'économétrie de la construction (20 et 21 février); 11e Forum européen, Temps et fréquence (4 au 6 mars); Colloque, Le changement au travail: subir ou agir (7 mars).

Universität Zürich

K. Reimann, Universitätssekretär

Mis à part les affaires de routine, le rectorat et les facultés se sont surtout engagées aux travaux préparatifs pour la nouvelle législation, à reprendre les nouvelles compétences, et elles ont continué à mettre en oeuvre des mesures ménagères

Der Entwurf für ein neues **Universitätsgesetz**, der im Juli 1996 nach einer universitätsinternen Vernehmlassung vom Senat verabschiedet worden war, wurde anschliessend in die politische Vernehmlassung geschickt, wo die Stossrichtung der grösseren Hochschulautonomie breite Zustimmung fand. Nach der Beratung durch die kantonalen Behörden Hochschulkommission, Erziehungsrat und Regierungsrat wurde er am 8.1.1997 dem Kantonsrat unterbreitet. Zurzeit wird er von der vorberatenden Kommission des Kantonsrats behandelt; die parlamentarische Behandlung ist für den Sommer 1997 geplant.

Im Anschluss an das Gesetz sind weitere Erlasse neu zu fassen. Bereits intensiv diskutiert wurde in den verschiedenen Gruppen des Reformprojekts «uni 2000» die **Universitätsordnung**, deren Entwurf im Sommer – wie vor einem Jahr das Gesetz – in die universitätsinterne Vernehmlassung gehen wird. Nachdem das Gesetz als Rahmengesetz konzipiert ist, finden sich viele Konkretisierungen in der Universitätsordnung, was einen entsprechend hohen Diskussionsbedarf ergibt.

Ab 1999 soll die Universität gemäss den Regeln des «New Public Management» im Rahmen eines **Globalbudgets** und einer **Leistungsvereinbarung** agieren können. Da sich die Universität mit ihrem Grundauftrag, die Wissenschaft selbständig zu pflegen und weiterzuentwickeln, deutlich von einer üblichen kantonalen Amtsstelle mit klar zu fassenden Einzelaufträgen unterscheidet, wird die Formulierung einer sachgerechten Leistungsvereinbarung erhebliche Zeit beanspruchen. Eine gemeinsame Arbeitsgruppe von Universität und Erziehungsdirektion erarbeitet zurzeit die Grundlagen dafür.

Bereits sind – in Vorwegnahme der neuen Gesetzgebung und unter Ausschöpfung des heute vorhandenen gesetzlichen Spielraums – wesentliche **Kompetenzen** von der Regierung an die Universität abgetreten worden, so ab 1.1.1997 diejenige zur Festlegung des Stellenplans. Den Fakultäten wurden die Gesamtlohnsummen gewissermassen als Globalbudget zugewiesen. Leider können die Fakultäten ihre neugewonnene Kompetenz vorderhand nur zur Umsetzung der **Sparmassnahmen** einsetzen, d.h. dem Abbau von Lehraufträgen und der vorübergehenden oder dauernden Nichtwiederbesetzung von Lehrstühlen und Mitarbeiterstellen, wobei einzelne Kündigungen nicht zu umgehen waren.

Umso wichtiger wird für den Neuaufbau bzw. die Verstärkung wichtiger Gebiete – auf die auch in Zeiten der Finanzknappheit nicht verzichtet werden darf – die Gewinnung von Drittmitteln, darunter auch in der für unser Land noch relativ neuen Form des **Sponsorings**. Dank der Mitwirkung namhafter Institutionen des Finanzbereichs bahnt sich ein Ausbau des Lehr- und Forschungsgebietes «Finance» an.

Der Spardruck führt dazu, dass die Koordination und Kooperation in unserem Land immer wichtiger wird. So haben die Erziehungsdirektoren von Bern und Zürich im Grundsatz eine enge Zusammenarbeit im Bereich der **Veterinärmedizin** beschlossen, deren Modalitäten noch auszuarbeiten sind.

So berechtigt das Anliegen der nationalen Hochschulkoordination auch ist, so darf dies doch nicht zu einer externen Steuerung der Schweizer Hochschulen führen, welche die eben erst gewonnene Autonomie wieder unterlaufen und die Profilbildung und damit die – heute zu Recht geforderte – Wettbewerbsfähigkeit gefährden würde. Die Universität Zürich wehrt sich – vereint mit den anderen universitären Hochschulen – gegen derartige, im Zuge der Revision des Hochschulförderungsgesetzes aufkommende Tendenzen.

Nach der Einführung einer Immatrikulationspflicht und einer reduzierten Gebühr für Doktorierende ist die **Zahl der Immatrikulierten** im Laufe eines Jahres auf 19'425 angestiegen – eine Zahl, die mit derjenigen der effektiv Studierenden wieder übereinstimmen dürfte.

Am 22.11.1996 feierte die Universität den Nobelpreisträger Rolf M. Zinkernagel. Iso Camartin hielt die Festansprache «Über die Attacken aufs Lebendige».

Mit der von Studierenden als Protest gegen die Sparmassnahmen organisierten «Lux-Parade» vom 28.11.1996 erlebte Zürich seit langem wieder einmal eine friedliche Grossdemonstration.

Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

Des informations sur l'EPF Zurich se trouvent sur l'internet (<http://www.ethz.ch>), l'on peut aussi commander des documents pertinents par le moyen d' "Infifax" (tél. 01 157 03 04). Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au ressort relations publiques et externes, dirigé par dr. R. Guggenbühl, tél. 01 632 42 43, fax 01 632 35 25, e-mail "guggenbuehl @ sl. ethz.ch"

Das Informationsangebot der ETH/Zürich ist ausserordentlich umfangreich und steht über das "World Wide Web" unter "<http://www.ethz.ch>" zur Verfügung. Eine "Homepage" der Dozentenschaft ist in Vorbereitung. Unter der Tel. 01 157 03 04 erreicht man die Dienstleistung "Infifax" (sprachgeführt), die es erlaubt, eine Liste der bestellbaren Dokumente und einzelne Dokumente (z.B. einen aktuellen Veranstaltungskalender) über den eigenen Faxanschluss anzufordern.

Weitere Informationen über die ETHZ sind bei der Abteilung Öffentlichkeitsarbeit und Aussenbeziehungen, ETHZ, 8092 Zürich (Leiter Herr Dr. R. Guggenbühl) Tel. 01 632 42 43, Fax 01 632 35 25, e-mail "guggenbuehl @ sl. ethz.ch" erhältlich.